
Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 65'000 fr. destiné à financer des travaux de renforcement du réseau électrique entre les armoires de distribution basse tension Brandons et Jordils Sud

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le réseau de distribution du secteur sud-ouest de Cortaillod à savoir, les chemins des Jordils, des Brandons, du Joran, des Joyeuses et la route de Longe-Coca, est devenu vétuste et largement sous dimensionné pour accepter de nouvelles constructions, des installations de production photovoltaïque conséquentes et des bornes de charge pour véhicules. Il est donc impératif de procéder à son assainissement. Cependant, vu les coûts qu'induit un assainissement complet de ce quartier, il nous semble plus judicieux de procéder par étapes dont la première consiste en l'objet de cette demande d'investissement initiale.

2. Projet

Le projet prévoit la construction d'une nouvelle infrastructure entre l'armoire de distribution basse tension (ADBT) des Brandons et celle de Jordils Sud ; il s'agit de remplacer l'existante, composée d'une unique conduite en ciment dans laquelle un câble type « PPb » de section 95 mm² relie les deux ADBT.

Cette nouvelle infrastructure comportera les éléments suivants :

- Nouvelle batterie de tubes ;
- Construction d'une chambre à Gatic au croisement des chemins Jordils – Brandons ;
- Nouveau câble de section 240 mm², longueur 80 m.

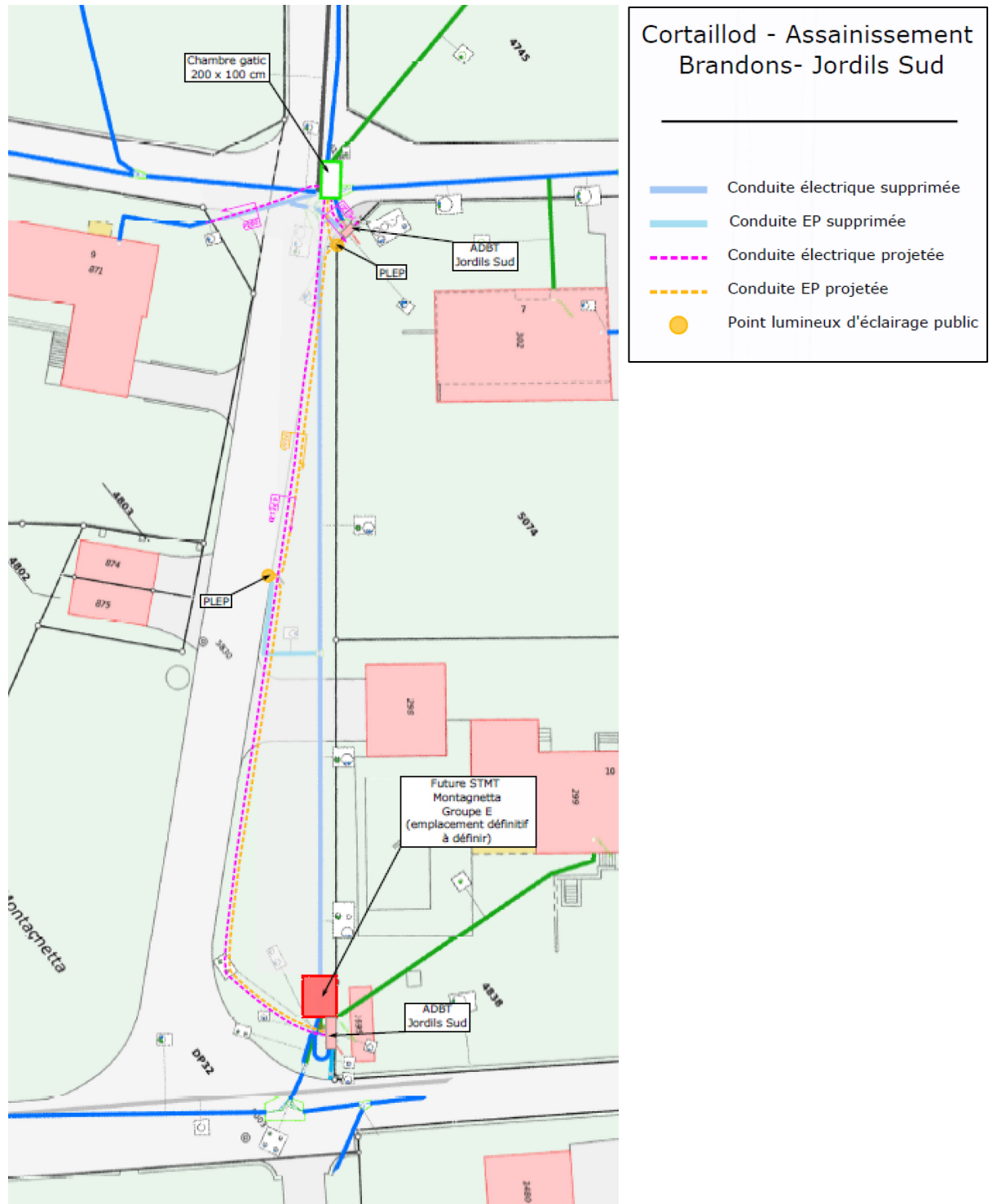
Les ADBT existantes qui semblent encore en bon état de fonctionnement seront conservées. Sur ce tronçon, dans le même cadre de ces travaux, nous profiterons d'assainir également l'éclairage public qui fera prochainement l'objet d'un investissement séparé.

Remarques :

Des sondages préliminaires seront nécessaires devant l'ADBT Brandons, car une majorité des câbles raccordés sont « jonctionnés ». Malheureusement, les emplacements de toutes ces jonctions ne sont pas précisés [C1] [C2] et elles ne se trouvent ni dans des chambres, ni dans des tubes, mais en pleine terre. Il sera donc nécessaire de les retrouver pour pouvoir déplacer les câbles dans la chambre à Gatic.

La société Groupe E SA a l'intention de construire une nouvelle station transformatrice à proximité de l'ADBT Jordils Sud. Cette station permettra d'importants renforcements du réseau de distribution. Le plan de ce projet sera communiqué à Groupe E SA afin de réaliser, autant que possible, une fouille commune pour les infrastructures respectives.

3. Plan du projet :



4. Coûts des travaux

Le coût des travaux prévus se détaille comme suit :

Détail des travaux	Coût (Fr.)
Génie civil + Eli10 SA sondages préliminaires pour repérage précis câbles et boîtes de jonction	5'000.00
Génie civil construction d'une chambre 200 x100 cm avec Gatic	10'000.00
Génie civil travaux de fouille, fourniture et pose tubes PE (75 %, 25 % EP)	34'000.00
Eli10 SA fourniture, tirage et raccordement nouveau câble	11'000.00
Eli10 SA déconnexion et enlèvement ancien câble	2'000.00
Divers et imprévus	3'000.00
TOTAL HT	65'000.00

5. Impact sur la durabilité (social, économique et environnemental)

- Social :
La rénovation du réseau électrique dans ce quartier empêchera des courts-circuits qui peuvent s'avérer dangereux et dommageables. En outre, cela permettra aux habitants du quartier de bénéficier d'une bonne alimentation et, ainsi, un bon service à la population sera maintenu. De plus, le renforcement répondra également à un besoin en lien avec les développements futurs dans le secteur, par exemple, l'installation de bornes de charge pour véhicules électriques.
- Économique :
Les nombreuses interventions sur site dues aux courts-circuits nous ont convaincus qu'il était grand temps de reconnaître qu'un remplacement de câbles devait être planifié rapidement. Ceci pour éviter les réparations sans fin qui, à force de se répéter, n'ont plus rien d'économique, notamment en sollicitant des services de dépannage en tout temps.
- Environnemental :
Au fil des ans, il est devenu évident qu'un approvisionnement commun en énergie présentait de grands avantages et les villages, puis les villes et les cantons se sont reliés entre eux. Cela permet un approvisionnement en énergie extrêmement fiable, efficace et économique. Efficace aussi au niveau de la consommation d'électricité, car la perte de courant en est amoindrie avec une installation moderne et de ce fait l'utilisation de cette ressource est en partie optimisée.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est proposée en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 3 mars 2025

Au nom du Conseil communal	
Le président	Le chef du dicastère
Olivier Félix	Christian Hänseler

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal de crédit de 65'000 fr. destiné à financer des travaux de renforcement du réseau électrique du secteur Brandons et Jordils Sud

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 3mars 2025 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 65'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de renforcement du réseau électrique entre les armoires de distribution basse tension Brandons et Jordils Sud.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50340.35 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortailod, le 9 avril 2025

Au nom du Conseil général

Le président Le secrétaire

Jürg Hosner

José Arias

A 2025-01